

# Commune de Dunières



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

### ORDRE DU JOUR :

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

- Certification de la gestion durable de la forêt

#### **TRAVAUX :**

- Réhabilitation du bâtiment bourg-centre : choix des entreprises

#### **AFFAIRES FINANCIERES :**

- Pôle associatif - Avenant 1 Lot 9 électricité

#### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- **Appel des conseillers municipaux - quorum**

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;

- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET Colette MORIN, Christophe MOULIN, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18)

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD (pouvoir à Pierrick MARCON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pascal GOUY), Emeline MOUNIER (pouvoir à Pierre DURIEUX), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT) (5)

Absent : (0)

- **Désignation du secrétaire de séance**

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Thierry SABOT est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

- Certification de la gestion durable de la forêt

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider :

- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- D'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC ;
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- D'accepter qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, la Collectivité s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;

- De signaler toutes modifications concernant les forêts communales et, (ou) sectionales engagées dans la démarche PEFC ;

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est précisé que PEFC signifie Programme de reconnaissance des certifications forestières. Patricia SOUCHON explique que le label PEFC certifie la gestion durable des forêts. La Commune est déjà engagée dans cette démarche pour ses forêts de La Villette et du Crouzet et doit renouveler son adhésion. Des contrôles ont déjà eu lieu. Ce label garantit que le produit contient à minima 70% de matières issues de forêts gérées durablement et certifiées PEFC.

Robert VALLAT ajoute que cette adhésion est importante car les collectivités demandent des bois certifiés PEFC lors de l'exécution de travaux. C'est un acte volontaire lié au plan de gestion des forêts communales. Le seul bémol concerne les bois en bord de route, si l'exploitant n'est pas certifié PEFC il manque un maillon dans la chaîne amont-aval ...

Isabelle MEYNET demande le coût de cette adhésion. Il lui est précisé que la contribution financière pour 5 ans est calculée en fonction des surfaces. Ainsi pour une surface supérieure à 15 ha c'est 1 €/ha surface productive et 0.50 €/ha surface non productive + 25 € (forfait).

Monsieur Le Maire conclut en précisant que l'objectif de ce label est de tenir un certain niveau de prestation.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion au programme PEFC.*

#### **TRAVAUX :**

- Réhabilitation du bâtiment bourg-centre : choix des entreprises

La Commission ouverture des plis réunie le 06.10.2022 propose de retenir les entreprises suivantes :

#### **Réhabilitation du bâtiment bourg-centre**

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	DESAMIANTAGE DEMOLITION	SDRTP	67 524.33
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE	SYC	56 301.19
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	GIBERT	63 721.79
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SERODON	81 491.50
5	PLATRERIE PEINTURE	PEPIER CHARREL	124 145.03

6	MENUISERIES INTERIEURES	DURIEUX ET FILS	102 101.30
7	SOLS PVC - CARRELAGE	SOLS ET PLUS	24 254.81
8	ELECTRICITE	INEO	91 583.48
9	CHAUFFAGE - CVC - PLOMBERIE	COURT	114 048.60
10	ELEVATEUR PMR	AUVERGNE ASCENSEURS	27 789.00
11	SERRURERIE	KCM SAS	24 132.00

Estimation : 766 113.00 €

Total = 777 093.03 € HT

*Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché réhabilitation du bâtiment bourg-centre.*

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 7 septembre 2022 pour une remise des offres le 3 octobre 2022. Il s'agit d'un marché alloti. L'analyse des offres est intervenue. Les critères de jugement étaient les suivants : prix 40% et valeur technique 60%. La Commission ouverture des plis s'est réunie le 06 octobre 2022. Il précise qu'ensuite des demandes d'informations complémentaires et des négociations ont permis de désigner les attributaires.

Isabelle MEYNET précise qu'à l'issue de la commission des plis il avait été décidé de demander une négociation uniquement sur le prix concernant le lot 5. Elle aurait apprécié être tenue informée de ce complément d'informations. D'autant plus que pour elle, le mémoire technique de l'entreprise BATI DECO est bien meilleur et mieux travaillé. Pour elle, la Commune pénalise une entreprise par rapport à des critères qu'elle a demandé sous prétexte que l'autre entreprise est moins disante.

Marie Laure OUDIN rejoint Isabelle MEYNET et trouve la notation pas impartiale.

Monsieur Le Maire lui répond que la question formulée auprès de l'entreprise PEPIER-CHARREL a permis de faire ressortir que cette entreprise est en capacité de respecter le planning en mettant plusieurs équipes simultanément sur des plateaux différents.

Christophe MOULIN rappelle qu'il s'agit d'argent public et que 16 000 € économisés pour le même travail ce n'est pas anodin.

Thierry SABOT trouve la notation mal faite.

Christophe MOULIN rectifie : il estime que les critères étaient mal choisis.

Robert VALLAT reconnaît que le planning de BATI DECO est mieux optimisé mais il considère que dans les faits il est difficilement applicable étant donné les conditions extérieures. Il conviendrait à l'avenir, que la Collectivité soit plus vigilante sur les critères. Il rappelle que cette même discussion avait eu lieu lors de l'attribution du marché de la construction de l'école J PREVERT.

Christophe MOULIN regrette les délais contraints qui ont obligé un travail dans l'urgence ne facilitant pas le dialogue.

Le Conseil Municipal, à la majorité : 2 voix contre (Isabelle MEYNET et Marie Laure OUDIN) et 7 abstentions (Florian CHAUDIER, Pierre DURIEUX et son pouvoir, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Thierry SABOT et son pouvoir) décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	DESAMIANTAGE DEMOLITION	SDRTP SAS - MONTREGARD	67 524.33	81 029.20
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE	SARL SYC - YSSINGEAUX	56 301.19	67 561.43
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SAS GIBERT MENUISERIE CHARPENTE - YSSINGEAUX	63 721.78	76 466.14
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SAS SERODON ET ASSOCIES - YSSINGEAUX	81 491.00	97 789.20
5	PLATRERIE PEINTURE	SARL PEPIER CHARREL - SAINTE-SIGOLENE	124 145.03	148 974.04
6	MENUISERIES INTERIEURES	SAS DURIEUX ET FILS - DUNIERES	102 101.30	122 521.56
7	SOLS PVC - CARRELAGE	SOLS ET PLUS - CUSSAC/LOIRE	24 254.81	29 105.77
8	ELECTRICITE	INEO RHONE ALPES AUVERGNE - SAINT-ETIENNE	91 583.48	109 900.18
9	CHAUFFAGE - CVC - PLOMBERIE	SARL COURT - LAPTE	114 048.60	136 858.32
10	ELEVATEUR PMR	SARL AUVERGNE ASCENSEURS - SAINT-GERMAIN-LAPRADE	27 789.00	29 317.40
11	SERRURERIE	KCM SAS - LE CHAMBON-FEUGEROLLES	24 132.00	28 958.40
			<b>777 092.52</b>	<b>928 481.62</b>

#### AFFAIRES FINANCIERES :

- Pôle associatif - Avenant 1 Lot 9 électricité

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de signer un avenant au lot 9 - électricité suite au recalage du marché suivant adaptations travaux :

	HT	TTC
Montant du Marché	28 640.00 €	34 368.00 €
Montant Avenant 1	-1 026.00 €	-1 231.20 €
est porté à la somme de	27 614.00 €	33 136.80 €

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord*

Pour info :

n° LOT	Désignation	Entreprises titulaires	Montant HT attribué	AVENANT HT	AVENANT HT	COMMENTAIRES	NOUVEAU TOTAL HT	TVA	Montant TTC DU MARCHÉ
1	Désamiantage Démolition	SDRTP - 43290 MONTREGARD	53 480.00 €				53 480.00 €	20%	64 176.00 €

2	Maçonnerie – Gros Œuvre	Ets VIAL -43220 DUNIERES	34 112.85 €	4 025.00 €	- 1 657.00 €	reprise et renforts des poteaux - trvx non faits	36 480.85 €	20%	43 777.02 €
3	Façades - ITE	REVETECH FACADES - 42000 SAINT-ETIENNE	32 482.05 €				32 482.05 €	20%	38 978.46 €
4	Couverture	DURIEUX ET FILS - 43220 DUNIERES	20 010.90 €	2 025.00 €	720.00 €	Echange des cheneaux zinc	22 755.90 €	20%	27 307.08 €
5	Menuiseries extérieures	COURBY - 43130 RETOURNAC	54 529.82 €				54 529.82 €	20%	65 435.78 €
6	Plâtrerie Peinture	PEPIER CHARREL - 43600 SAINTE-SIGOLENE	51 461.73 €	4 624.10 €		complément doublages neufs et chassis désenfumage	56 085.83 €	20%	67 303.00 €
7	Menuiseries intérieures	DURIEUX ET FILS - 43220 DUNIERES	29 175.00 €	400.00 €		crédence pour cuisine	29 575.00 €	20%	35 490.00 €
8	Sols PVC - Carrelage	SARL GIMBERT - 43770 CHADRAC	25 427.31 €	- 615.48 €		suppression couche drainante et ragréages préau	24 811.83 €	20%	29 774.20 €
9	Electricité	FRAISSE ET FILS- 43200 YSSINGEAUX	28 640.00 €	- 1 026.00 €		Recalage marché suivant adaptations travaux éclairage	27 614.00 €	20%	33 136.80 €
10	Chauffage - plomberie	Ets COURT - 43200 LAPTE	45 359.10 €	- 4 227.50 €		Recalage marché suivant travaux réellement réalisés suivant projet DGD	41 131.60 €	20%	49 357.92 €
11	Elévateur PMR	AUVERGNE ASCENSEURS - 43700 ST-GERMAIN-LAPRADE	18 937.00 €	520.00 €		Installation kit GSM pour élévateur PMR	19 457.00 €	5.50 %	19 978.54 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>393 615.76 €</b>				<b>398 403.88 €</b>		<b>474 714.79 €</b>

Monsieur Le Maire apprécie le fait que ce chantier ait été suivi correctement par la maîtrise d'œuvre. Il rappelle que cela impose aux élus d'être prudents lors du suivi des chantier avec une présence assidue aux réunions de chantier afin de compenser les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant 1 au lot 9 électricité pour un montant de - 1056 € HT soit - 1231.20 € TTC.

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire répond aux interrogations de Robert VALLAT, envoyées avant le Conseil Municipal, concernant l'accès au bâtiment réhabilité de bourg-centre.

Il explique qu'à l'entrée principale est prévu une platine avec lecteur de badge, afficheur et boutons de recherche. Ce contrôle d'accès par badge gère les ventouses des portes. Il pourra être couplé sur les commandes de l'élévateur de façon à gérer les accès aux différents niveaux. Les badges fonctionnent comme des clés avec un organigramme à plusieurs niveaux (pass général, pass partiels ...).

Catherine MARCON ajoute que ce système sera utile à la facturation. Le locataire du coworking ou les personnes souhaitant aller à l'espace micro-folies pourront y accéder s'ils ont un badge.

Robert VALLAT demande à anticiper ce fonctionnement dans le cas par exemple, du commercial qui passe à l'improviste et qui souhaite utiliser le coworking comment récupère-t-il son badge ? Comment s'assurer que le badge sera bien restitué à l'issue de l'utilisation ?

Monsieur Le Maire précise que les services techniques vont prochainement commencer le démontage du bâtiment.

Hélène DREVET indique que le département compte 38 MFS et qu'après 1 an d'existence celle de DUNIERES se place en 10<sup>ème</sup> position avec 907 demandes / an contre 1290 pour MONTFAUCON. Le taux de fréquentation pour la première année est correct. Un pic d'activité est constaté en mai avec la période déclarative des impôts et en septembre/octobre suite à la réception des avis d'impôts. Le type d'accompagnement c'est majoritairement de l'acte individuel (70%). Les problématiques renseignées : prime Energie, ANTS (ministère de l'Intérieur), les retraites.

DUNIERES a environ 6.65 demandes par jour (MONTFAUCON : 6.92)

La MFS de TENCE est plus dynamique en termes de mise en place d'ateliers du fait de la présence d'un conseiller numérique.

Elle rappelle les permanences présentes :

- Les finances publiques interviennent les 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois. Ces permanences fonctionnent bien. Tous les créneaux disponibles sont remplis (sauf au mois d'Août). Le partenariat avec les impôts est très fluide.
- Le CDAD (Conseil Départemental de l'accès au Droit). Ces permanences ont débuté par visio, ce qui n'a pas du tout fonctionné. Des permanences physiques ont ensuite été mises en place avec la volonté d'instaurer une permanence par mois. Il y avait des mois sans rendez-vous, car le nombre de France services a augmenté. Le CDAD a donc décidé de fonctionner sous forme de planning, sur l'ensemble de département. Globalement sur Dunières, le CDAD intervient une fois tous les deux mois. La prochaine sera le 07/12/2022. Il y a peu de rendez-vous, mais leurs missions sont à clarifier (accès à un conseil juridique, mais sur quelles problématiques ? ). Les échanges sont en cours.
- Une rencontre est prévue le 19 Octobre avec « Justice et Partage ». Cette association intervient dans le droit de la famille (séparation, garde des enfants, autorité parentale, violences conjugales), dans le but d'organiser une permanence.
- En ce qui concerne la CAF, la MSA ou encore la CPAM, l'ensemble des MFS souhaitent avoir des permanences. Ceci a été demandé à chacune des rencontres. Réponse : ce n'est pas leur politique et ils n'ont pas les moyens humains de les mettre en place. Ils sont plus dans une logique de suppression de permanences que de mise en place.

Christophe MOULIN ajoute qu'un écran a été installé à la MFS afin de profiter du passage à l'APC pour présenter les missions. Il ajoute que la navette avec la Maison de retraite va être relancée les mardis et vendredis, mais sur réservation à la MFS. Cela sera gratuit pour l'utilisateur. Il précise qu'un atelier d'initiation au numérique va être prochainement proposé.

Robert VALLAT souhaiterait connaître le nombre de colis qui transite par l'APC car il estime que c'est un service rendu à des grandes entreprises.

Christophe MOULIN le rejoint dans le sens où La Poste s'est « débarrassée » du bureau de DUNIERES et elle en ramasse les fruits alors que la compensation versée à la Commune est faible. Monsieur Le Maire lui répond qu'il intervient régulièrement auprès de l'AMF pour faire changer les choses...

Christophe MOULIN apprécie la bonne ambiance qui règne dans cette équipe et incite les élus à aller leur rendre visite notamment lors des portes ouvertes organisées les 06 et 7 octobre et les 13 et 14 octobre, sous forme de temps conviviaux afin de mieux faire connaître les missions, avec un petit gouter offert...

**Prochain CM** le 28.11.2022 à 20h

Monsieur Le Maire lève la séance et remercie la presse et le public.

Fait à DUNIERES, le 17.10.2022

Le Maire, Pierre DURIEUX

Le secrétaire de séance, Thierry SABOT